



Commune de Saint-Firmin-des-Bois (Loiret)

**SESSION ORDINAIRE
DU JEUDI 02 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le DEUX SEPTEMBRE à dix-sept heures trente minutes, Le Conseil Municipal de SAINT-FIRMIN-des-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Francine DE WILDE, Maire.

Etaient présents : DE WILDE Francine, RIGLET Bernard, REINE Fabien, FAISY Christophe, JOUHANNAU Alexa, LAGRANGE Sébastien, LEBAILLY Philippe, REMENANT Christine, SCHAAP Vincent

Absent excusé : néant

Bon pour pouvoir : néant

Secrétaire : Mme Christine REMENANT

LA SÉANCE

Le conseil Municipal adopte le précédent compte-rendu du 02 Août 2021

Selon l'article L2121-15 du CGCT il est procédé à l'élection du secrétaire.

Madame C. REMENANT est nommée secrétaire de séance

Présentation de l'analyse financière de la commune par M. BAUMONT, Conseiller DRFIP

Délibérations :

- 1) FPIC / Décision modificative N°1 au budget 2021
- 2) Restaurant scolaire : tarifs cantine 2021/2022
- 3) Département : demande de subvention
- 4) Ecole / devis gouttières
- 5) Cession piano restaurant scolaire
- 6) Proposition Valloire Habitat

1 – BP 2021 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Délibération n°1137-09-2021

Mme Francine DE WILDE, maire, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal 2021.

Ces ajustements budgétaires ont pour objet : paiement du FPIC, dégrèvement TFNB des jeunes agriculteurs. La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
011 <i>Charges à caractère général</i>	615232	<i>Entretien voies & réseaux</i>	-1445.00	0
014	7391171	<i>Dégrèvements taxes foncières /propriétés non bâties jeunes agriculteurs</i>	+1390.00	
014 <i>Atténuation de produits</i>	739223	<i>Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales (FPIC)</i>	+55.00	0
Total			0	0

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 1612-11,
Vu le budget primitif 2021 adopté par délibération n°1114-04-2021 du conseil municipal en date du 12/04/2021,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mme DE WILDE, Maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par NEUF voix POUR, ZERO voix CONTRE, ZERO abstention,

APPROUVE la décision modificative n°1 proposée du budget principal de St Firmin des Bois de l'exercice 2021, par chapitre en section de fonctionnement.

2 – Restaurant scolaire / Tarifs 2021-2022

Délibération n°1138-09-2021

Madame le Maire rappelle au conseil municipal le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant la réglementation antérieure (décret 2000-672 du 19/07/2000) sur la fixation des prix de la restauration scolaire. Désormais aucun taux maximum d'augmentation ne sera défini annuellement.

Vu l'actualisation des tarifs du groupe CONVIVIO, fournisseur des repas, au 01/09/2021,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, RECONDUIT le prix du repas pour l'année scolaire 2021-2022 comme suit :

- Repas enfant 3.50 €
- Repas adulte 4.50 €

3 – Restaurant scolaire – cession du piano

Délibération n°1139-09-2021

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le nouveau boucher de Triguères serait intéressé par la reprise du piano du restaurant scolaire, qui ne sert plus depuis que la commune a choisi de faire appel à un fournisseur de plats préparés.

Madame le Maire propose de céder le piano pour un montant de 500 € (cinq cent euros).

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

Décide de céder le fourneau double service 140/75/90 MORICE, gamme modulaire 750 à M. Fabrice AUGER, Boucher à Triguères, pour un montant de 500.00 € (Cinq cent euros).

Charge Madame le Maire d'effectuer la cession et émettre le titre de recette correspondant.

AFFAIRES DIVERSES

1/AD – Aménagement du Bourg

Afin de pouvoir définir le cahier des charges, en prévision de la réunion avec M. AUGER du CAUE le 15 octobre 2021, il convient de définir précisément les points souhaités :

- passerelle,
- borne de recharge électrique,
- aménagement paysager vers la Maison de la Fontaine (arbres),
- aménagement paysager et sécurité du lavoir
- redonner une fonction à la place du bas (aire de camping car, stationnement, végétalisation)

2/AD – Manifestations / Organisations

Concernant le cinéma de plein air qui aura lieu le samedi 4 septembre 2021 à 21 h

- Fermeture du parking de l'école par des grilles (3CBO)
- Contrôle pass sanitaire
- Restauration (comité des fêtes) = cour de l'école

Concernant l'inauguration de la Maison de la Fontaine le 18 septembre 2021 à 11 h

- Pass sanitaire obligatoire
- Expositions
- Logistique

3/AD – Prochaine demande de subvention auprès du Département

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une demande de subvention auprès du Département (FAPO-3, date limite au 15/11/2021) dans le cadre de l'aide aux petites communes pour les dépenses suivantes :

- Achat de plantes pour le talus de la Maison de la Fontaine
- Renseignements ont été pris auprès de l'ent. Raffard pour planter 2 sortes de cotoneaster et autres plants colorés. Un devis va être demandé. La commission se rendra sur place avec l'entreprise.
- Achat d'un jeu de bascule pour l'aire de jeu (devis de chez Proludic)
 - Achat d'un défibrillateur (ou location)
 - Achat de plaques pour le columbarium (dispersion des cendres, jardin du souvenir)
 - Achat de grilles pour la chaufferie de la Maison de la Fontaine et stores roulants pour les portes (cuisine, plonge, chaufferie)

4/AD – Ecole / Réparation des gouttières

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COSTE pour la réparation des gouttières de l'école.

M. Riglet informe le conseil qu'il s'agit de réparation provisoire, en attendant de refaire la toiture complète.

Le devis s'élève à 1105.00 € H.T. et 1326.00 € TTC

Le conseil municipal est d'accord pour faire effectuer ces réparations.

5/ AD - VALLOIRE HABITAT

Suite à la demande à Valloire Habitat concernant l'éventuelle cession des parcelles E30 (500 m²) et E36 (560 m²) situées rue de l'Eglise, Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier reçu.

Valloire Habitat va faire nettoyer les deux parcelles.

Le Conseil municipal refuse la proposition de Valloire Habitat (rupture du bail emphytéotique), celle-ci nous paraissant désavantageuse. Des renseignements seront pris auprès du notaire sur ce sujet.

6/AD – Terrain derrière l'école

Il pourrait être envisagé d'embellir le terrain situé entre le parking de la cantine et la maison de la Fontaine. Réflexion sera faite sur cet aménagement (arbre, table....)

POUR INFORMATION :

- Elagage La Perreuse. V. Schaap n'est pas d'accord pour qu'on laisse des troncs de 2 m. F. Reine mentionne le fait que cela permet de préserver la biodiversité. Des élagueurs seront contactés.
- Rue de la Mairie / Logements Valloire-Habitat : les thuyas vieillissants seront remplacés par Valloire-Habitat par des haies plus contemporaines. Une réunion a eu lieu le 11 août entre Valloire-Habitat, les locataires.
- Visite de la Salle informatique par le Théâtre des Vallées avec intention d'y installer un stagiaire. Bureau partagé avec l'école.

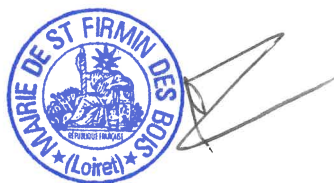
- Lecture a été faite du mail adressé au conseil municipal de la Famille Beets Christophe. Il est précisé que deux passages par an sont toujours effectués chaque année (broyage des banquettes) au printemps et après les moissons.
- Banc cassé : constat amiable en cours
- Aribus : la vitre a été cassée. Plutôt que de remplacer la vitre (coût plus de 1000 €) proposition de faire une étagère à livres. Les matières seront achetées pour effectuer cette étagère. P. Lebailly se propose de réaliser l'étagère.
- Les Buzets : le bornage du terrain a été effectué pour la défense incendie
- Les Bordats : Pas de compromis trouvé avec les propriétaires. Pas de solution pour le moment.
- Rue de l'Ancien Presbytère : problème de parking des voitures. Une réunion avec les riverains est prévue le 23 septembre à 18 h concernant le bilan du dispositif de sécurité mis en place.
- Rue de l'Ancien Presbytère : courrier reçu de la 3CBO concernant le passage du camion-poubelles. La 3 CBO demande à ce que la haie soit taillée. Courrier sera fait au propriétaire de la haie.
- Lors de la mise en place des décors de Noël par l'ent. Jalouzot, mise en place de la lanterne supplémentaire prévue rue de l'Ancien Presbytère et au niveau du pont.
- L'association Sports & Loisirs demande à utiliser la salle de la Maison de la Fontaine chaque mardi après-midi de 15h30 à 16h30 pour les cours de gymnastique.
- Repar'Café de la Vallée de l'Ouanne (les dates du 11 décembre et du 14 mai seront demandées).
- STEP : implantation de la serre-tunnel
- Invitation à la réunion publique du Comité de Jumelage de Château-Renard-Metelem le 03/09/2021 à 19h
- Colis de Noël (presseur du gâtinais)
- Bulletin municipal (la commission communication se réunira le 23 septembre (16h)
- Les cossons : le point à temps effectué dans le virage et la rue descendante n'a pas été fait correctement.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 11 octobre 2021 à 18 h 00.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance a été levée à 20 heures 30.

Le Maire,

le Secrétaire de Séance,



Rappel des Membres présents CM du 02/09/2021 :

Signatures :

DE WILDE Francine 	RIGLET Bernard 	REINE Fabien 	FAISY Christophe 
JOUHANNAU Alexa 	SCHAAP Vincent 	LAGRANGE Sébastien 	REMENANT Christine 
LEBAILLY Philippe 			